Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12 AVR, ZUZ4

ID : 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable de la collectivité.

Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote du budget primitif est prévu le 11 avril 2024.

ID: 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

1. LE BUDGET PRIMITIF

A. Affectation du résultat de l'exercice 2023 sur le budget 2024

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 377 882,24 €
Recettes	5 611 987,26 €
Résultat de fonctionnement 2023	234 105,02 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	250 000,00 €
RESULTAT CUMULE 2023	484 105,02 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 829 180,47 €
Recettes	4 384 640,88 €
Résultat d'investissement 2023	1 555 460,41 €
Résultat d'investissement reporté N-1	1 183 507,21 €
RESULTAT CUMULE 2023	2 738 967,62 €

Reste à réaliser	
Dépenses	1 279 028,21 €
Recettes	273 925,00 €
Solde « RESTE A REALISER »	-1 005 103,21 €
Résultat cumulé 2023	1 733 864,41 €

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
R1068 - Section d'investissement - Excédent de fonctionnement capitalisé	200 000,00 €
R002 - Section de fonctionnement - Excédent reporté	284 105,02 €
R001 - Section d'investissement - Solde d'exécution positif	2 738 967,62 €

B. La section de fonctionnement

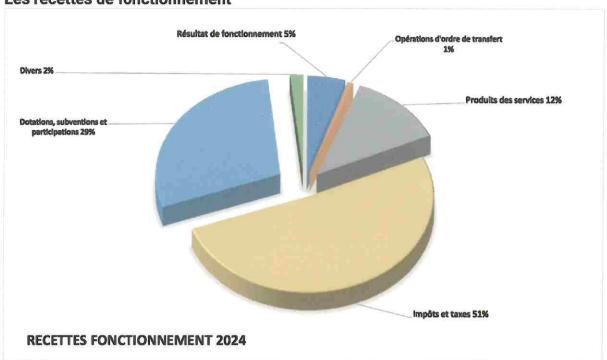
Comme indiqué le rapport d'orientation budgétaire, le budget prévisionnel 2024, au regard de l'instabilité économique mondiale, se veut maîtrisé tout en étant volontariste dans les projets.

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Publié le 1 2 AVR 2024 ID : 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

Les recettes de fonctionnement



De plus, s'agissant de recettes, si elles sont supérieures au montant projeté, il n'est pas nécessaire d'effectuer une décision modificative pour les recevoir (ce qui n'est pas le cas pour les dépenses).

Chapitres	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution du prévu BP 2023/2024 en %	Ecart du réalisé 2024/2023 en €
Recettes de l'exercice	5 377 807,00	5 611 987,26	5 799 802,00	7,85	137 889,98
002 Excédent reporté	250 000,00		284 105,02		
70 Produits des services	714 200,00	736 416,39	731 000,00	2,35	16 800,00
73 Impôts et taxes	2 897 000,00	2 951 203,57	190 532,00		
731 Fiscalité locale			2 776 321,00	2,41	69 853,00
74 Dotations et participations	1 652 819,00	1 711 346,72	1 674 618,98	1,32	21 799,98
75 Autres produits gestion courante	5 100,00	16 291,94	69 200,00	1 256,86	64 100,00

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12 AVR. ZUZ4 5 200

ID: 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

013 Atténuation de charges	6 500,00	4 705,03	28 962,00	345,57	22 462,00
76 Produits financiers	50,00	111,44	100,00	100,00	50,00
77 Produits exceptionnels	58 500,00	144 423,28	3 000,00	- 94,87	- 55 500,00
042 opérations d'ordre entre sections	43 638,00	31 871,69	41 963,00	- 3,84	- 1 675,00
78 Reprise sur amortissement et provisions		15 617,20			

Le chapitre 70 est en évolution de 2,35%, soit + 16 800 € par rapport au Budget Primitif 2023 justifié par l'encaissement d'une redevance d'occupation de domaine public supplémentaire (mesures compensatoires terrains – 20 000 €) et d'une majoration sur les produits des services (restauration et accueil périscolaire + 19 000 € mais sans augmentation des tarifs) par rapport au réalisé 2023 avec en contrepartie une suppression des recettes concernant les repas de la crèche (- 17 000 €) et les remboursements de repas (- 5 000 €).

Aux chapitres 73 et 731 (nouveauté de la M57), les recettes fiscales connaissent une évolution (+ 2,41 %) en lien avec l'effet levier de la revalorisation des bases, + 2,72 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), + 3,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et - 3,69 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

	Bases notifiées N-1 (%)	Variation	Taux	Produit voté	Variation du produit
TFPB	5 174 000,00	2,72	39,58	2 047 869,00	2,72
TFPNB	73 000,00	3,55	48,52	35 420,00	3,55
THRS	120 000,00	- 3,69	16,79	20 148,00	- 3,69
TOTAL	5 367 000,00	2,58		2 103 437,00	2,67

Il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition.

Le chapitre 74 est stable même s'il connaît une évolution de 1,32 % sachant que l'on a reconduit les montants 2023 de la dotation forfaitaire des communes (753 613 €), de la dotation de solidarité rurale (335 123 €), de la dotation Nationale de Péréquation (218 659 €), pas de notification reçue au 29/03/2024.

Le chapitre 75 correspond en M57 aux revenus des immeubles (compte 752 – 6 000 €), aux libéralités reçues et autres produits de gestion courante (compte 75888)

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

1 2 AVR. 2024

ID: 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

comme les indemnités de sinistre, les remboursements de salaires de l'assurance statutaire des fonctionnaires territoriaux en congés de longue durée, maladie professionnelle ou accident de travail qui étaient imputés auparavant au compte 7788.

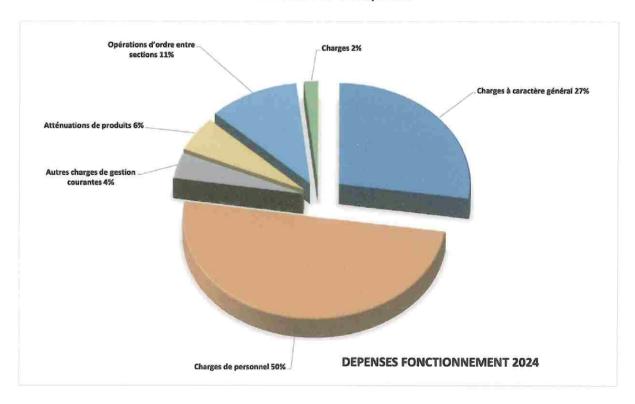
Le chapitre 013 atténuation de charges est en forte augmentation car le remboursement du capital décès de 24 162 € est prévu à ce chapitre sinon les remboursements d'indemnités journalières pour les contractuels encaissés ici se montent généralement à 4 800 €.

Le chapitre 77 correspond principalement en M57 aux mandats annulés sur exercices antérieurs où l'on prévoit 3 000 €.

Le chapitre 042 (41 963 €) retrace les habituelles opérations d'ordre des travaux en régie effectués par le personnel communal (35 000 €) et les reprises de subventions (6 963 €) et s'équilibre avec le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses d'entretien et d'énergie des bâtiments, des fournitures diverses, des prestations de services, la rémunération des agents de la collectivité, des indemnités des élus, des subventions aux associations et des intérêts d'emprunt.



Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BI

Chapitres	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution du prévu BP 2023/2024 en %	Ecart du réalisé 2024/2023 en €
Dépenses de l'exercice	5 627 807,00	5 377 882,24	5 799 802,00	3,06	231 925,00
011 Charges à caractère général	1 593 916,00	1 384 697,11	1 581 920,00	- 0,75	- 11 996,00
012 Charges de personnel	2 780 740,00	2 774 671,17	2 911 400,00	4,70	130 660,00
65 Autres charges gestion courante	225 930,00	217 635,97	238 150,00	5,41	12 220,00
66 Charges financières	93 392,00	93 382,32	84 000,00	- 10,06	- 9 392,00
67 Charges exceptionnelles	39 492,00	36 270,78	3 000,00	- 92,40	- 36 492,00
68 Dotations aux provisions	5 599,00	5 599,00	14 000,00	150,04	8 401,00
042 opérations d'ordre entre sections.	427 796,00	464 857,05	642 296,00	50,14	214 500,00
014 Atténuation de produits	401 012,00	400 768,84	325 036,00	- 18,95	- 75 976,00
022 Dépenses imprévues	59 930,00				
023 Virement à la section d'investissement					

Les prévisions du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général sont inférieures au BP 2023 dans un objectif de maîtrise des dépenses courantes de la collectivité.

Le chapitre 012 lié aux charges de personnels est en évolution de 4,70 % justifiée par l'effet report de l'augmentation du point d'indice et les revalorisations des 1^{er} échelons de grille au 01/07/2023 (32 500 €), la revalorisation de 5 points d'indice majoré au 01/01/2024 (32 000 €) pour tous les agents rémunérés sur un indice (catégories A-B et C), la prévision de rémunération d'un contractuel en apprentissage sur l'année (12 000 €), l'évolution des carrières des agents (échelons, grades - 8000 €), le versement en mars 2024 des primes CIA et intéressement collectif suite aux entretiens professionnels annuels (22 000 €) et le versement d'un capital décès (24 160 €).

Le chapitre 65, (autres charges de gestion courante), en augmentation de 5,41 % retrace principalement les indemnités et charges de l'assemblée délibérante (+ 3 300

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 1 2 AVR. 2024 ID: 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

€), les prévisions d'admission en non-valeur, les subventions aux associations (+ 4500

€) et au CCAS (+ 6 000 €), le reversement de l'indu CAF (12484 € par an).

Montant des subventions affectées : 61 500 € (voir tableau ci-dessous)

Montant des subventions non affectées : 6 000 €

Total: 67 500 €

AFM TELETHON AIKIDO ART POUR SOIE ASSO CYCLO CLUB IZON ASSO CYCLO CLUB IZON ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST LOUBES B IZON BASKET BUDO CLUB IZONNAIS (KARATE) CLOWNS STETHOSCOPES COULEURS DU TEMPS COURIR A IZON GYM TENDANCE HANDBALL IZONNAIS IZON K DANSE IZON VAYRES FOOTBALL CLUB JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES LES BOULISTES IZONNAIS LES ECHOS LUDIQUES MOSAIQUES ET CREATIONS OXYGENE 2000 SECOURS CATHOLIQUE SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT U.S. IZON RIGBY UNION FAIT DU BRUIT COMITE DE JUMELAGE ATELIER PARTAGE COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE LEN MANDEL STON FAIT LA FETE LEN MANDEL LES COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE LEN MANDEL LES GOULEURS LES COURS CATHOLIQUE LES COU
AIKIDO ART POUR SOIE ASSO CYCLO CLUB IZON ASSO CYCLO CLUB IZON ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST LOUBES B IZON BASKET B IZON BASKET B IZON BASKET CLOWNS STETHOSCOPES COULEURS DU TEMPS COURIR A IZON SOO COULEURS DU TEMPS SOO COULEURS DE ST LOUBES COULEURS DE ST LOUBES COULE CHOSE ST LOUBES COULEURS DE TEMPS SOO COULEURS DE TEMPS SOO COULEURS DE TEMPS SOO COULEURS DE CHASSE FUSIL ST HUBERT SOO COULEURS DE CHASSE FUSIL ST HUBERT SOO COULEURS DE CHASSE FUSIL ST HUBERT SOO COMITE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT SOO COMITE DE JUMELAGE ATELIER PARTAGE COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE COULEURS DU TEMPS SOO COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE COULEURS DU TEMPS SOO COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE COULEURS DU TEMPS SOO COULEURS DE T
ART POUR SOIE ASSO CYCLO CLUB IZON ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST LOUBES B IZON BASKET BUDO CLUB IZONNAIS (KARATE) CLOWNS STETHOSCOPES COULEURS DU TEMPS COULEURS DU TEMPS COURIR A IZON GYM TENDANCE HANDBALL IZONNAIS IZON K DANSE IZON VAYRES FOOTBALL CLUB JEUNCHON IZONNAIS LE BOULHON IZONNAIS LES BOULISTES IZONNAIS LES BOULISTES IZONNAIS LES ECHOS LUDIQUES MOSAIQUES ET CREATIONS OXYGENE 2000 SECOURS CATHOLIQUE SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT U.S. IZON RUGBY UNION NATIONALE DES COMBATTANTS USEP IZON FAIT DU BRUIT COMITE DE JUMELAGE ATELIER PARTAGE COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 1500 1500 1500 1600 1700
ASSO CYCLO CLUB IZON ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST LOUBES B IZON BASKET BUDO CLUB IZONNAIS (KARATE) CLOWNS STETHOSCOPES COULEURS DU TEMPS COURIR A IZON GYM TENDANCE HANDBALL IZONNAIS IZON K DANSE IZON VAYRES FOOTBALL CLUB JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES LE BOULCHON IZONNAIS LES BOULISTES IZONNAIS LES ECHOS LUDIQUES MOSAIQUES ET CREATIONS OXYGENE 2000 SECOURS CATHOLIQUE SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT U.S. IZON RUGBY UNION RAIT DU BRUIT COMITE DES JUMELAGE ATELIER PARTAGE COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 1500 1500 1600 1700 1800 1800 1800 1800 1800 1800 18
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST LOUBES B IZON BASKET BUDO CLUB IZONNAIS (KARATE) CLOWNS STETHOSCOPES COULEURS DU TEMPS COURIR A IZON GYM TENDANCE HANDBALL IZONNAIS IZON K DANSE IZON K DANSE IZON VAYRES FOOTBALL CLUB JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES LE BOUCHON IZONNAIS LES BOULISTES IZONNAIS LES ECHOS LUDIQUES MOSAIQUES ET CREATIONS OXYGENE 2000 SECOURS CATHOLIQUE SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT U.S. IZON RUGBY UNION NATIONALE DES COMBATTANTS USEP IZON FAIT DU BRUIT COMITE DE JUMELAGE ATELIER PARTAGE COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 300 66 67 4500 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 6
BUDO CLUB IZONNAIS (KARATE)
CLOWNS STETHOSCOPES 500 COULEURS DU TEMPS 400 COURIR A IZON 500 1 GYM TENDANCE 5000 2 HANDBALL IZONNAIS 2 000 2 IZON K DANSE 1 500 2 IZON VAYRES FOOTBALL CLUB 15 000 15 JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES 250 5 LE BOUCHON IZONNAIS 1 500 1 LES BOULISTES IZONNAIS 500 4 LES ECHOS LUDIQUES 200 5 MOSAIQUES ET CREATIONS 100 0 OXYGENE 2000 550 5 SECOURS CATHOLIQUE 300 3 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 1 U.S. IZON RUGBY 5 500 5 URC XV 3 000 3 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 1 USEP 300 3 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 3 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 ATELIER PARTAGE 500 5 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2
COULEURS DU TEMPS 400 COURIR A IZON 500 GYM TENDANCE 5000 HANDBALL IZONNAIS 2 000 IZON K DANSE 1 500 IZON VAYRES FOOTBALL CLUB 15 000 JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES 250 LE BOUCHON IZONNAIS 1 500 LES BOULISTES IZONNAIS 500 LES ECHOS LUDIQUES 200 MOSAIQUES ET CREATIONS 100 OXYGENE 2000 550 SECOURS CATHOLIQUE 300 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 U.S. IZON RUGBY 5 500 URC XV 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 USEP 300 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 ATELIER PARTAGE 500 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750
COURIR A IZON 500 1 GYM TENDANCE 5000 2 HANDBALL IZONNAIS 2000 2 IZON K DANSE 1500 2 IZON VAYRES FOOTBALL CLUB 15 000 15 JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES 250 5 LE BOUCHON IZONNAIS 1500 1 LES BOULISTES IZONNAIS 500 4 LES ECHOS LUDIQUES 200 3 MOSAIQUES ET CREATIONS 100 5 OXYGENE 2000 550 5 SECOURS CATHOLIQUE 300 3 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 1 U.S. IZON RUGBY 5 500 5 URC XV 3 000 3 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 3 USEP 300 3 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 3 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 ATELIER PARTAGE 500 5 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2
GYM TENDANCE 5 000 2 HANDBALL IZONNAIS 2 000 2 IZON K DANSE 1 500 2 IZON VAYRES FOOTBALL CLUB 15 000 15 JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES 250 5 LE BOUCHON IZONNAIS 1 500 1 LES BOULISTES IZONNAIS 500 4 LES ECHOS LUDIQUES 200 5 MOSAIQUES ET CREATIONS 100 5 OXYGENE 2000 550 5 SECOURS CATHOLIQUE 300 3 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 1 U.S. IZON RUGBY 5 500 5 URC XV 3 000 3 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 3 USEP 300 3 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 3 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 ATELIER PARTAGE 500 5 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 7
HANDBALL IZONNAIS 2 000 2 IZON K DANSE 1 500 2 IZON VAYRES FOOTBALL CLUB 15 000 15 IZON VAYRES POOTBALL CLUB 15 000 15 IZON VERS POMPIERS DE ST LOUBES 250 IZON DE ST LOUBES 250 IZON DE ST LOUBES 1 500 IZON DE ST LOUBES 1 500 IZON DE ST LOUBES 1 500 IZON DE ST LOUBES 200 IZON DE ST CREATIONS 100 IZON DE ST CATHOLIQUE 300 IZON DE ST CATHOLIQUE 300 IZON DE ST COMBATTANTS 1 000
IZON K DANSE
IZON VAYRES FOOTBALL CLUB
JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES 250 LE BOUCHON IZONNAIS 1 500 LES BOULISTES IZONNAIS 500 LES ECHOS LUDIQUES 200 MOSAIQUES ET CREATIONS 100 OXYGENE 2000 550 SECOURS CATHOLIQUE 300 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 1 00 U.S. IZON RUGBY 5 500 5 10 URC XV 3 000 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 3 000 USEP 300 3 000 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 2 ATELIER PARTAGE 500 5 00 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 750
LE BOUCHON IZONNAIS 1 500 LES BOULISTES IZONNAIS 500 LES ECHOS LUDIQUES 200 MOSAIQUES ET CREATIONS 100 OXYGENE 2000 550 SECOURS CATHOLIQUE 300 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 U.S. IZON RUGBY 5 500 URC XV 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 USEP 300 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 ATELIER PARTAGE 500 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750
LES BOULISTES IZONNAIS 500 LES ECHOS LUDIQUES 200 MOSAIQUES ET CREATIONS 100 OXYGENE 2000 550 SECOURS CATHOLIQUE 300 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 1 U.S. IZON RUGBY 5 500 5 URC XV 3 000 3 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 3 USEP 300 3 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 3 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 ATELIER PARTAGE 500 5 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 27
LES ECHOS LUDIQUES 200 MOSAIQUES ET CREATIONS 100 OXYGENE 2000 550 SECOURS CATHOLIQUE 300 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 1 000 U.S. IZON RUGBY 5 500 5 500 URC XV 3 000 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 3 000 USEP 300 3 000 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 200 ATELIER PARTAGE 500 5 00 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 750
MOSAIQUES ET CREATIONS 100 OXYGENE 2000 550 SECOURS CATHOLIQUE 300 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 U.S. IZON RUGBY 5 500 URC XV 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 USEP 300 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 ATELIER PARTAGE 500 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750
OXYGENE 2000 550 SECOURS CATHOLIQUE 300 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 U.S. IZON RUGBY 5 500 URC XV 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 USEP 300 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 ATELIER PARTAGE 500 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750
SECOURS CATHOLIQUE 300 SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 U.S. IZON RUGBY 5 500 URC XV 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 USEP 300 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 ATELIER PARTAGE 500 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750
SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT 1 000 1 000 U.S. IZON RUGBY 5 500 5 900 URC XV 3 000 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 9 USEP 300 3 000 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 200 ATELIER PARTAGE 500 5 00 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 750
U.S. IZON RUGBY 5 500 URC XV 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 USEP 300 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 200 ATELIER PARTAGE 500 500 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 750
URC XV 3 000 3 000 UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 500 USEP 300 3 000 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 4 200 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 200 ATELIER PARTAGE 500 500 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 750
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS 500 USEP 300 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 2 ATELIER PARTAGE 500 5 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 7
USEP 300 IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 2 ATELIER PARTAGE 500 5 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 7
IZON FAIT DU BRUIT 3 000 COMITE DE JUMELAGE 4 200 4
COMITE DE JUMELAGE 4 200 4 2 ATELIER PARTAGE 500 5 COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 7
ATELIER PARTAGE COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2750 27
COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE 2 750 2 7
PAPATTES ET COMPAGNIE 33 1 000 2 5
PAPATTES ET COMPAGNIE 33 - délibération 2023.74 1 450
TERRE DE PARTAGE 3 500 3 500
INVITATION AU JARDIN 500
GDSA 33 0
LES TOILETTES D'ANTAN 0 2
LES PERES NOEL D'IZON 0
LE BYBE IZONNAIS 0 4
TOTAL 63 000 61

Chapitre 66 : les charges financières baissent de 10 % au regard des intérêts courus non échus de la dette :

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

1 2 AVR. 2024

ID: 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

Intérêts des emprunts en 2024 : 85 299,77 €

Intérêts courus non échus 2023 : - 15 694,57 €

Intérêts courus non échus 2024 : 13 060,11 €

Montant total des intérêts : 82 665,31 €

Les charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs) au chapitre 67 reviennent à la normale à hauteur de 3 000 €.

Les provisions semi-budgétaires sont évalués à 14 000 € pour prévenir les risques d'impayés et de contentieux.

Le chapitre 042 correspond aux opérations d'ordre concernant les amortissements (640 000 € - chiffre en forte augmentation car amortissement des dépenses 2023 en équipement de la médiathèque, mobilier, fonds documentaires et informatique et amortissement au prorata temporis des dépenses amortissables 2024) et l'étalement de certaines charges covid de 2020 sur une période 5 ans (2 296 €).

La baisse de 18,95% du chapitre 014 est due à la suppression de la majoration d'environ 100 000 € du prélèvement en application de l'article 55 de la loi SRU contrebalancée par une augmentation de l'attribution de compensation versée à la Cali dans le cadre du transfert des compétences augmenté cette année par la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) d'un montant de 27 900 €.

Publié le 1 2 AVR. 2024

ID: 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 avec RAR 2023
Recettes de l'exercice	5 876 011,00	4 384 640,88	273 925,00	5 064 189,00
001 Excédent reporté	1 183 507,21			2 738 967,62
10 Dotations réserves	586 864,00	552 360,62		764 683,38
1068 Excédent de fct N-1	245 518,64	245 518,64		200 000,00
13 Subvention d'investissement	713 682,15	507 328,70	273 925,00	629 467,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 600 000,00	2 600 000,00		0
040 opérations d'ordre entre sect.	427 796,00	464 857,05		642 296,00
041 opérations patrimoniales	61 643,00	14 575,87		63 775,00
024 produit des cessions	57 000,00			25 000,00

Le chapitre 10 concerne le FCTVA (taux appliqué de 16,404 % sur le TTC de certaines dépenses année N-2) soit 444 683 € et la taxe d'aménagement soit 320 000 €

Le chapitre 13 relatif aux subventions d'investissement est projeté de la façon suivante, étant précisé que toutes les subventions inscrites au BP 2024 font l'objet d'un accord ou d'un arrêté de subvention par nos partenaires financeurs que sont : l'Etat, le Département, la Région, l'Agence Nationale du Sport, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et qu'au regard de l'état d'avancement des projets, d'autres aides ont été et vont être sollicitées.

ARTICLES	ORGANISME	OBJET	RAR 2023	BP 2024
1322	REGION	Solde subvention paysage	15 000,00 €	
1322	ANS	Subvention aire de fitness		42 000,00 €
1322	REGION	Corridors écologiques Canterane		15 815,00 €
1323	DEPARTEMENT	Solde subvention informatique	11 550,00 €	
1323	DEPARTEMENT	Solde subvention numérique	9 625,00€	
1323	DEPARTEMENT	Travaux restaurant scolaire		47 957,00 €
1323	DEPARTEMENT	solde subvention fonds docs	33 000,00 €	
1323	DEPARTEMENT	subvention étude CAE	8 250,00 €	
1323	DEPARTEMENT	FDAEC		16 450,00 €
13251	Cali	solde fonds de concours	196 500,00 €	
1328	ADOUR GARONNE	Zones humides - terrains Feydieu		58 320,00 €
13461	ETAT	DETR Halle sportive		175 000,00 €
		TOTAL	273 925,00 €	355 542,00 €

Le chapitre 040 opération d'ordre en recette d'investissement s'équilibre à 642 296 € avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 041 opérations patrimoniales d'un montant de 63 775 € correspond à des intégrations de terrains acquis à titre gratuit (rétrocession) pour 12 000 € et à la prise en compte du remboursement d'une avance faite dans le cadre d'un marché public de travaux à hauteur de 51 775 € et ce chapitre s'équilibre avec le chapitre 041 en dépenses d'investissement.

La prévision au 024 a été faite pour les cessions de véhicules et matériels.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 avec RAR 2023
Dépenses de l'exercice	5 876 011,00	2 829 180,47	1 279 028,21	5 064 189,00
001 Déficit reporté				
16 Remboursement d'emprunts	360 810,00	360 809,83		371 346,00
020 Dépenses imprévues	7 453,00			
20 Immobilisations incorporelles	132 013,20	103 665,60		82 272,00
204 Subv d'équipement versées	246 866,00	68 120,49	62 377,16	266 378,00
21 Immobilisations corporelles	1 004 835,72	1 193 528,79	202 107,76	1 147 920,12
23 Immobilisations en cours	4 018 752,08	1 056 608,20	1 014 543,29	3 090 534,88
040 opérations d'ordre entre sect.	43 638,00	31 871,69		41 963,00
041 Opérations patrimoniales	61 643,00	14 575,87		63 775,00

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts soit 371 345,28 €

Le chapitre 204 se décompose en 3 comptes :

- Le compte 2041581 fonds de concours SDEEG pour les travaux d'éclairage public de passage en leds et autres pour 182 778 €
- Le compte 204182 participation logements sociaux Gironde Habitat d'un montant de 39 600 €

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 1 2 AVR. 2024

ID: 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BI

 Le compte 2046 reversement de l'attribution de compensation à la Cali en investissement dans le cadre du transfert des compétences augmenté cette année par la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) d'un montant de 44 000 €

Le chapitre 20 regroupe les études au 2031 et les logiciels PM et funéraire au 2051.

Concernant les opérations d'équipement non compris dans une autorisation de programme, elles sont projetées principalement aux chapitres, 20- 21 et 23 :

- Opération 11 : 33 000 € : Travaux de raccordement future borne de recharge véhicules électriques à la salle polyvalente, halle sportive et extension du restaurant scolaire et pose de 3 compteurs pour la vidéoprotection
- Opération 17: 150 340 €: acquisitions de matériel pour les services dont 1 véhicule électrique pour la propreté urbaine, mais aussi des buts hand-ball, abri de touche rugby, renouvellement d'ordinateurs en mairie, tables et bancs manifestations...
- Opération 21 : 250 000 € travaux d'extension du restaurant scolaire et renouvellement de matériels : 2125 €
- Opération 22 : phases 5 et 6 vidéoprotection, implantation d'un modulaire à Cassignard, réfection bâtiment Terre de partage, aménagement ancienne bibliothèque, conteneur de stockage à la Naude, aménagement d'une aire de jeux aux Pavillons ... 497 504 €
- Opération 23: travaux d'aménagement De Lattre de Tassigny, revêtement bicouche différents secteurs, remplacement des 7 panneaux sucette et panneaux d'information dans quartiers, programme signalétique horizontale et verticale soit 294 300 €
- Opération 25: aménagement de brise-vues, sol souple sous le toboggan, pose de stores bureau directrice et salle des maîtres, changement des rideaux dortoirs 1-2-3, matériel informatique, mobilier... soit 71 460 €
- Opération 32 : acquisitions projetées de divers terrains et autres pour 278 500 €
- Opération 35 : matériels hygiène et sécurité pour 20 000 €
- Opération 43 : réaménagement de l'espace Borgès avec création d'un atelier céramique et d'un bar associatif, travaux mise aux normes réseaux EP et assainissement soit 79 168 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 1 2 AVR 2024

ID : 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

<u>Opération 46</u>: les aménagements paysagers avec la plantation d'arbres site du Canterane et au port, projet CME arbres fruitiers, création de circuits de randonnée, études atlas biodiversité et ilots de fraicheur pour 119 952 €

<u>Opération 51</u>: programme plan accessibilité avec la création de nouvelles places PMR, signalétique, rampes d'accès et cheminements adaptés pour 100 000 €.

Les opérations d'équipement intégrées dans une autorisation de programme Simple actualisation des AP/CP avec mise à jour des crédits de paiement

l'AP-CP relative à la construction d'une médiathèque opération 39

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Médiathèque Opération 39	2 676 350	64 646 €	28 844 €	180 541 €	2 048 218 €	318 114 €	35 987 €
RECETTES	2 676 350	Autofinanc ement	Acompte subvention DRAC	Solde subventio n DRAC	Subvention Département - autofinance ment et emprunt	Autofinancem ent et subvention	Autofinance ment

l'AP-CP relative aux aménagements des abords de la médiathèque opération 48

AUTORISATION DE PROGRA TTC)	AMME (EUROS	CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)			
Aménagement des abords Médiathèque Opération 48	300 000	2022	2023	2024	
ivieulatileque Operation 48		19 914	237 615	42 471	
RECETTES	300 000	Autofinancement	Autofinancement	Autofinancement	

Publié le

Publié le 1 2 AVR. 2024 ID : 033-213302078-20240411-D202439BP2024-BF

l'AP-CP relative aux équipements de la médiathèque opération 49

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)				
Equipements Médiathèque	583 000	2022	2023	2024		
		Frais d'insertion				
Opération 49		2033 : 864				
		Informatique/multimédia	Informatique/multimédia	Informatique/multimédia		
		2051-2183 : 79 974	2051-2183 : 35 731	2051-2183 : 4 110		
		Fonds documentaires	Fonds documentaires	Fonds documentaires		
		2188 : 76 863	2188 : 109 543	2188 : 8 937		
		Mobilier/Signalétique	Mobilier/Signalétique			
		2184 : 9 360	2184 : 257 618			
RECETTES	583 000	subvention et emprunt	subvention, emprunt et autofinancement	autofinancement		

l'AP-CP relative aux aménagements sportifs opération 50 ville sportive

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEN			
Ville sportive Opération 50	1 690 200	2022	2023	2024	2025
		4 263	22 125	1 116 220	547 612
RECETTES	1 690 200	Autofinancement	Autofinancement	Autofinancement et subvention	Autofinance ment

Les traditionnelles opérations d'ordre au chapitre 040 en dépenses d'investissement de 41 963 € correspondent au chapitre 042 en recettes de fonctionnement (41 963 €) et retracent les travaux en régie effectués par le personnel communal (35 000 €) et les reprises de subventions.

Le chapitre 041 opérations patrimoniales en dépenses d'investissement d'un montant de 63 775 € s'équilibre avec le chapitre 041 en recettes d'investissement.